

MAIRIE DE DRUSENHEIM

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> MARS 2006**

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Nicolas KORMANN, Jean-Claude KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Denise HOCH (à compter du Point 3), Jacques WILHELM (à compter du Point 4), Richard WEISSENBURGER, Dominique HAMM, Marie-Odile PETER, Dominique DIMER, Michel KLEIN, Patrick KORMANN, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Pia WENDLING, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Mesdames, Messieurs **Yolande WOLFF, Valentin SCHOTT, Nadia CORNU, Bernard EICHWALD, Myriam EBER, Richard SCHALL et Doris ATANAZIO** qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Nicolas Kormann, Madame Marie-Anne Julien, Richard Weissenburger, Jérôme Dietrich, Robert Berling, Jean-Michel Klingler et Pia Wendling

Membre absent non excusé : Madame **Cathie COUSANDIER-WILHELM**

### **ARTICLE 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Marie-Anne JULIEN est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance

### **ARTICLE 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 DECEMBRE 2005**

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 2005 est adopté à l'unanimité.

### **ARTICLE 3 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2005**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Georges Schultz, Trésorier de Drusenheim a remis en mairie le Budget Primitif et les Décisions Budgétaires Modificatives de l'exercice 2005, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Monsieur le Maire confirme la concordance des montants article par article tant en dépenses qu'en recettes du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2005.

Monsieur le maire propose donc que l'assemblée se prononce sans réserve ni observation en faveur du compte de gestion dressé par le Trésorier.

Le Conseil Municipal,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité**

que le compte de gestion 2005 dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **ARTICLE 4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2005 lequel peut être présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		PREVU	REALISE	Restes à réaliser
	Dépenses	4 689 114,49 €	2 866 789,28 €	0
Déficit reporté	0	0	0	
TOTAL dépenses de fonctionnement	4 689 114,49 €	2 866 789,28 €	0	
Recettes	4 689 114,49 €	5 009 625,75 €	0	
Excédent reporté	0	0	0	
TOTAL recettes de fonctionnement	4 689 114,49 €	5 009 625,75 €	0	
<b>Excédent / déficit de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>2 142 836,47 €</b>	<b>0</b>	

INVESTISSEMENT		PREVU	REALISE	Restes à réaliser
	Dépenses	9 093 078,82 €	4 054 956,07 €	3 308 007,17 €
	Déficit reporté	0	1 686 021,35 €	0
	TOTAL dépenses d'investissement	9 093 078,82 €	5 740 977,42 €	3 308 007,17 €
	Recettes	9 093 078,82 €	3 441 881,31 €	3 954 513,32 €
	Excédent reporté	0	0	0
	TOTAL recettes d'investissement	9 093 078,82 €	3 441 881,31 €	3 954 513,32 €
	<b>Excédent / déficit d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>- 2 299 096,11 €</b>	<b>646 506,15 €</b>

RESULTAT GLOBAL		PREVU	REALISE	Restes à réaliser
	Cumul dépenses	13 782 192,31 €	8 607 766,70 €	3 308 007,17 €
	Cumul recettes	13 782 193,31 €	8 451 507,06 €	3 954 513,32 €
	<b>Solde des cumuls</b>	<b>0</b>		
	Résultat global	<b>0</b>	<b>- 156 259,64 €</b>	<b>646 506,15 €</b>

Quant au budget annexe du Lotissement Kreuzrhein I, il a été soldé en cours d'année et l'excédent résiduel de **354.284,35 €** a été réintégré au budget principal.

Le budget annexe du Lotissement Kreuzrhein II fait apparaître quant à lui un excédent de **192 258,57 €**.

Le budget annexe du Lotissement Stockwoert fait apparaître quant à lui un déficit de **343 358,19 €**.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit **2 142 836,47 €** à l'article 1068, en recettes de la section d'investissement.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Il est proposé de délibérer sur le compte administratif 2005 dressé par le Maire Jacky Keller qui s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal,  
sous la présidence de Mme Marie Anne Julien, première adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif dressé par le Maire Jacky Keller,

**décide par 20 voix pour et 6 abstentions**

- **de constater** au niveau du compte administratif du budget principal de l'exercice 2005 un déficit global de 156 259,64 € et un excédent de 646 506,15 € en ce qui concerne les restes à réaliser
- **de constater** au niveau du compte administratif des budgets annexes de l'exercice :
  - o un résultat neutralisé pour le lotissement Kreuzrhein I compte tenu de la clôture de ce budget en cours d'année,
  - o un excédent de 192 258,57 € pour le lotissement Kreuzrhein II,
  - o un déficit de 343 358,19 € pour le lotissement Stockwoert
- **d'affecter** le résultat de la section de fonctionnement soit 2 142 836,47 € à l'article 1068, en recettes de la section d'investissement
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **d'approuver** en conséquence le compte administratif de l'exercice 2005

## **ARTICLE 5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2005**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'après avoir examiné et sous réserve d'avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2005, elle statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 comme suit :

- Excédent d'exploitation de l'exercice 2005	2.142.836,47 €
- Excédent d'exploitation reporté	0 €
<b>- Excédent d'exploitation de clôture</b>	<b>2.142.836,47 €</b>
<hr style="width: 100%;"/>	
- Déficit d'investissement de l'exercice 2005	613.074,76 €
- Déficit d'investissement reporté	1.686.021,35 €
<b>- Déficit d'investissement de clôture</b>	<b>2.299.096,11 €</b>
<hr style="width: 100%;"/>	
- Résultat global réalisé	- 156.259,64 €
- Solde des restes à réaliser	646 506,15 €

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit : affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement de **2 142 836,47 €** à l'article 1068, en recette, au Budget Primitif 2006.

Le Conseil Municipal,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide par 20 voix pour et 6 abstentions**

**d'affecter** le résultat d'exploitation de l'exercice 2005 d'un montant de 2 142 836,47 € à l'article 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2006.

### **ARTICLE 6 : BUDGET PRIMITIF 2006**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2006.

Comme les autres années, le budget primitif sera voté :

- par nature et avec une présentation croisée
- au niveau des chapitres en section de fonctionnement
- au niveau des chapitres et de l'opération en section d'investissement

Le projet de budget respecte les orientations définies en commission des finances en date du 14 décembre 2005 et décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2005.

Le taux des quatre taxes est maintenu comme suit :

- taux d'habitation	7,44%
- taxe foncière sur le bâti	5,80%
- taxe foncière sur le non bâti	29,57%
- taxe professionnelle	7,90 %

L'état fiscal ne nous a pas encore été fourni par l'Etat, il ne nous est pas possible de communiquer le montant exact de l'estimation des recettes 2006. En 2005, il s'élevait à 2.778.687 €, nous l'avons estimé à **2.600.000 €** pour 2006.

Le projet de budget s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement : **4 061 360 €**
- en section d'investissement : **10 985 494 €**

### **FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

Dépenses réelles	2 766 300 €
Dépenses d'ordre	1 295 060 €

**TOTAL** **4 061 360 €**

### **INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

Restes à réaliser	3 308 007 €
Déficit reporté	2 299 096 €
Dépenses réelles	5 353 347 €
Dépenses d'ordre	25 044 €

**TOTAL 10 985 494 €**

**RECETTES**

Recettes réelles 4 036 316 €  
Recettes d'ordre 25 044 €

**TOTAL 4 061 360 €**

**RECETTES**

Restes à réaliser 3 954 513 €  
Affectation du résultat 2 142 836 €  
Recettes réelles 3 593 085 €  
Recettes d'ordre 1 295 060 €

**TOTAL 10 985 494 €**

Les résultats du Compte Administratif 2005 sont repris au Budget Primitif 2006.  
Les restes à réaliser sont inclus au BP 2006, soit un solde positif de **646 506 €**.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à **1 174 945 €**.

Les charges de personnel tenant compte des avancements de grade et des remplacements des agents ayant quitté la collectivité s'élèvent à **1.092.000 €**.

**La section d'investissement** reprend, quant à elle, les nouvelles opérations définies lors des différentes commissions municipales et en particulier celle des finances du 14 décembre 2005 et l'orientation budgétaire du 29 décembre 2005.

<b>TRAVAUX VOIRIE RESEAUX</b>	<b>2 .260.000 €</b>
Rénovation quartier gare	280.000 €
Programme voirie 2004/2005 (rue des Prés, place de la mairie)	100.000 €
Programme voirie 2005 (rues des Remparts, des Lévotes, des Jardins)	420.000 €
Programme voirie 2006 (rues des Bergers, des Lévotes)	150.000 €
Aménagement parc Altwasser	1.250.000 €
Aménagement Espaces Verts	20.000 €
Extension et aménagement cimetière	30.000 €
Sécurisation des routes	10.000 €
<b>TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>2.430.000 €</b>
Frais d'études	10.000 €
Maison de retraite	50.000 €
Complexe sportif, festif et de loisirs	1.570.000 €
Villa Wenger	10.000 €
Aménagement parc et accès villa Wenger	40.000 €
Bibliothèque / Médiathèque	200.000 €
Rénovation patrimoine immobilier : maisons Kiecher / Beunat / Pavillon école	40.000 €
Projets PAMINA	60.000 €
Projets amélioration bâtiments associations (Tennis, pétanque)	50.000 €

Gendarmerie	10.000 €
Caserne pompiers	300.000 €
Aménagement musée PASO	70.000 €
Divers	20.000 €
<b>ACQUISITIONS MATERIEL</b>	<b>280.000 €</b>
Equipement et matériel de transport service technique	30.000 €
Réseau, matériel informatique, téléphonie mairie	10.000 €
Site internet	20.000 €
Mobilier, divers	10.000 €
Mobilier, équipement centre sportif, festif et de loisirs	180.000 €
Signalisation routière	10.000 €
Divers	20.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.970.000 €</b>

## **Concernant les Budgets Annexes :**

### Lotissement KREUZRHEIN tranche 2

Dépenses réelles	201 500 €	Recettes réelles	121 500 €
Dépenses d'ordre	112 259 €	Recettes d'ordre	192 259 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 759 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>313 759 €</b>

### Lotissement Stockwoert

Dépenses réelles	2 000 000 €	Recettes réelles	2 343 359 €
Dépenses d'ordre	343 359 €	Recettes d'ordre	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 343 359 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 343 359 €</b>

### Zone d'activités Herdlach

Dépenses réelles	210 000 €	Recettes réelles	220 000 €
Dépenses d'ordre	10 000 €	Recettes d'ordre	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>220 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>220 000 €</b>

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide par 20 voix pour et 6 abstentions**

- **de maintenir** les taux d'imposition des quatre taxes comme suit :
  - taxe d'habitation 7,44%
  - taxe foncière sur le bâti 5,80%
  - taxe foncière sur le non bâti 29,57%
  - taxe professionnelle 7,90%

- **d'adopter** par chapitre en section de fonctionnement le Budget Primitif 2006 équilibré à 4 061 360 €
- **d'adopter** par chapitre et opération en section d'investissement le Budget Primitif équilibré à 10 985 494€
- **d'adopter** les budgets annexes lotissement Kreuzrhein II, lotissement Stockwoert et zone d'activités Herdlach

## **ARTICLE 7 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE D'INTERVENTION DIVERSE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à la décision du conseil municipal du 13 septembre 2005, la commune de Drusenheim a procédé à l'acquisition d'une Camionnette d'Intervention Diverse (CDI) pour équiper son centre de Première Intervention et cela pour un montant de 24 305,20 € TTC.

Le Conseil Général du Bas Rhin subventionne ce type d'acquisition à hauteur de 30% du montant total.

Conformément aux dispositions du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 1424-1 du code général des collectivités territoriales, l'octroi de la subvention est conditionné par la signature d'une convention entre le « SDIS » du Bas Rhin et la commune fixant les modalités d'intervention opérationnelle, les conditions matérielles nécessaires au fonctionnement des centres de première intervention et la participation du Service Départemental d'incendie et de secours.

Deux objectifs principaux sous-tendent ce contrat :

- agréer l'acquisition du véhicule d'intervention type Renault Fourgon trafic CA L2H1/1200 kg - 19 DCI,
- fixer les conditions d'intervention opérationnelle du véhicule

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité**

**d'autoriser** le Maire à signer la Convention avec le SDIS permettant le versement de la subvention du Conseil Général

## **ARTICLE 8 : ACQUISITION DE TERRAINS DE MONSIEUR ALBERT VEITH**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par Monsieur Albert Veith demeurant 33 rue Beethoven à Drusenheim, désireux de vendre à la commune quatre parcelles lui appartenant.

- section 37 n°400 sise au lieudit « Langer Winkell», en zone Nca, d'une contenance de 2,15 ares.
- section 37 n° 401 sise au lieudit « Neufeld », en zone Nca, d'une contenance de 2, 56 ares.
- section 37 n °403 au lieudit « Neufeld », en zone Nca, d'une contenance de 1,69 ares.
- section 37 n°404 au lieudit « Neufeld », en zone Nca, d'une contenance de 1,48 ares.

Pour ces quatre parcelles le prix a été fixé lors du conseil municipal du 30 décembre 2003, soit 42 euros l'are.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité**

- **d'acquérir** les 4 terrains au prix de 42 € l'are, soit au total pour la somme d'environ 330,96 €.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir
- **de prendre** en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition foncière.

### **ARTICLE 9 : ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION KLEIN ARMAND ET ALICE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par les héritiers de la succession Klein Armand et Alice, désireux de vendre à la commune une parcelle leur appartenant :

- section 47 n°33 sise au lieudit « BANWOG », en zone Nca, d'une contenance de 16,58 ares

Pour cette parcelle le prix a été fixé lors du conseil municipal du 30 décembre 2003, soit 42 euros l'are.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide par 25 voix pour et 1 abstention**

- **d'acquérir** le terrain situé en zone Nca au prix de 42 € l'are, soit au total pour la somme d'environ 696,36 €.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les actes notariés à intervenir.
- **de prendre** en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition foncière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 9 C est retiré de l'ordre du jour. En effet, la société TF METAL DESIGN ne souhaite plus acquérir un terrain dans la zone d'activités Herdlach.

## **ARTICLE 10 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES « HERDLACH » MENUISERIE BERLING**

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par courrier en date du 13 août 2005, d'une demande d'acquisition de terrain dans la zone d'activités Herdlach d'une superficie d'environ 15 ares, par la société Menuiserie Berling de Drusenheim.

Il s'agit d'une construction d'un hall de production et de bureaux.

La Menuiserie Berling est une SARL au capital de 1 000 € qui a été créée en avril 2005.

Le nombre d'employés est de 2.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité**

- **d'attribuer** à la société Menuiserie Berling, dont le siège est situé à Drusenheim 2, rue du Jura, un terrain d'une superficie de 15 ares environ (la superficie exacte sera déterminée par PV d'arpentage établi par géomètre) situé dans la zone d'activité Herdlach et issu de la section 29 parcelle n° 276

- **de fixer** le prix de vente comme suit  
1 000 € HT l'are

En cas d'aménagement d'un logement de fonction, 5 ares de la superficie du terrain devront être payés au prix de l'are du lotissement Kreuzrhein II. Si la décision est prise après le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le prix du nouveau lotissement Stockwoert sera appliqué. Cette somme sera due au plus tard au moment de la dépose du permis de construire ou de l'aménagement ultérieur de l'intérieur du bâtiment en logement.

- **de mettre à** la charge de l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire ainsi que les divers branchements, droits de raccordement et d'économie de fosse septique.

- **d'instaurer** un délai de six mois entre la notification à l'entreprise Menuiserie Berling et la signature de l'acte de vente. Passé ce délai, la présente délibération deviendra caduque.

- **de fixer** un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification à l'entreprise Menuiserie Berling

- **de fixer** le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification à l'entreprise Menuiserie Berling

## **ARTICLE 11 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES « HERDLACH » MK CHAUFFAGE**

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par lettre en date du 26 septembre 2005, d'une demande d'acquisition de terrain dans la zone d'activités Herdlach d'une superficie d'environ 15 ares, par la société MK CHAUFFAGE ( chauffage- sanitaire- solaire) de Drusenheim.

Il s'agit d'une construction d'un hall de stockage, de bureaux, d'ateliers et d'un garage.

Cette société a été créée en 2002, il s'agit d'une SARL au capital de 100 000 € et son chiffre d'affaires est de 700 000 € pour l'année 2005.

Le nombre d'employés est de 8.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité**

- **d'attribuer** à la société MK CHAUFFAGE, dont le siège est situé à Drusenheim 3, rue Molière, un terrain d'une superficie de 15 ares environ (la superficie exacte sera déterminée par PV d'arpentage établi par géomètre) situé dans la zone d'activité Herdlach et issu de la section 29 parcelle n° 276

- **de fixer** le prix de vente comme suit  
1 000 € HT l'are

En cas d'aménagement d'un logement de fonction, 5 ares de la superficie du terrain devront être payés au prix de l'are du lotissement Kreuzrhein II. Si la décision est prise après le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le prix du nouveau lotissement Stockwoert sera appliqué. Cette somme sera due au plus tard au moment de la dépose du permis de construire ou de l'aménagement ultérieur de l'intérieur du bâtiment en logement.

- **de mettre** à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire ainsi que les divers branchements, droits de raccordement et d'économie de fosse septique.

- **d'instaurer** un délai de six mois entre la notification à l'entreprise MK Chauffage et la signature de l'acte de vente. Passé ce délai, la présente délibération deviendra caduque.

- **de fixer** un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification à l'entreprise MK Chauffage.

- **de fixer** le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification à l'entreprise MK Chauffage.

**ARTICLE 12 : CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT  
GRATIFICATION DES LAUREATS  
CREATION D'UNE REGIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année, après la tournée du jury du fleurissement, une remise de prix pour les réalisations se tient au mois de mars de l'année suivante.

A cette occasion, il est attribué une gratification à chacun des lauréats suivant le palmarès établi, remise lors de la cérémonie sous forme de numéraires.

Il y a donc lieu de procéder à la création d'une régie pour l'attribution des prix dont les tarifs ont été fixés par délibération du 29 janvier 2003.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18

VU le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaires des régisseurs

VU le décret 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités locales et des établissements publics locaux

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents

la création d'une régie pour l'attribution des prix du fleurissement.

**ARTICLE 13 : RESSOURCES HUMAINES  
CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise territorial (spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers ») d'un des agents de la commune, il est nécessaire de créer un poste budgétaire correspondant à cet emploi.

Ce poste sera pourvu à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**de créer** un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006.

**ARTICLE 14 : RESSOURCES HUMAINES  
CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR  
PRINCIPAL TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à un recrutement pour pallier la surcharge de travail du service technique due à l'absence pour congé de longue maladie d'un agent de maîtrise qualifié et vu le nombre très important de projets techniques qui seront menés concurremment dans les trois années à venir.

Cette personne sera recrutée sur le grade de technicien supérieur principal territorial, rémunérée à l'échelon 8, indice brut 593, indice majoré 499.

L'indice pourra être revalorisé par périodicité d'un an et demi au minimum.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**de créer** un emploi de technicien supérieur principal territorial à temps complet, en qualité de non titulaire, pour une durée de trois ans, rémunéré à l'échelon 8, indice brut 593, indice majoré 499.

**ARTICLE 15 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

- 1. Vœux communaux, le 6 janvier**
- 2. Adjudication de chasse infructueuse, le 7 janvier**
- 3. Repas pour les entreprises du chantier du centre sportif, festif et de loisirs, MJC, le 13 janvier**

La commune a organisé un repas pour toutes les entreprises qui travaillent sur ce chantier afin de fêter le « clos et couvert » du bâtiment et la traditionnelle pose du sapin pour cette occasion.

**4. Rencontre Paul Klein, Paso, le 16 janvier**

Rencontre qui a permis de jeter les bases du projet du futur musée et de l'école d'Art et de convenir qu'un programme sera établi par des professionnels avant de se lancer dans le projet.

**5. Réunion avec Monsieur Lergorgeu pour une revue de l'avancement des projets et des chantiers, le 17 janvier**

**6. Réunion du Jury de la Communauté de communes de l'Espace Rhéna, le 18 janvier** pour désigner le lauréat du concours d'architecture du multi accueil. C'est URBAN KULTUR qui a été retenu.

**7. Réunion avec le Conseil Général, Monsieur Raillard le 20 janvier** pour les échanges de terrains afin de permettre l'agrandissement du collège.

**8. Adjudication chasse, mairie, le 20 janvier**

Le lot 3 a été adjugé à Monsieur François Hecker pour la somme de 5000 €.

**9. Lotissement Stockwoert, SDAU (assistant à maîtrise d'ouvrage), le 25 janvier**

Entretien avec les 4 candidats pour le choix des urbanistes/BE pour l'étude de la zone.

**10. Négociation, le 27 janvier avec les architectes/urbanistes/bureaux d'études** les mieux placés et attribution du marché au groupement Guy Clapot, architecte urbaniste et mandataire de l'équipe BEREST, partie VRD et l'Atelier du Paysage, paysagiste et urbaniste.

Guy Clapot est un urbaniste reconnu, auteur d'ouvrages de référence, notamment en matière de lotissement.

**11. AG de la MJC, le 26 janvier**

**12. Conseil d'école La Farandole, le 27 janvier**

**13. Assemblée Générale des pompiers, le 29 janvier**

**14. Comité Directeur du SIVU Temple, Offendorf, le 30 janvier**

**15. Rencontres transfrontalières, Conseil Général, le 2 février**

**16. Carnaval Club 3<sup>ème</sup> âge, MJC, le 3 février**

**17. Action intégration réseaux, Offendorf, le 3 février**

La mise en sous terrain des réseaux aériens est faiblement subventionnée par EDF et soumise à condition.

**18. Concours RCI, chien de défense, le 5 février**

**19. Bureau syndicat des eaux à Sessenheim, le 6 février**

**20. Comité Directeur du SIVU de la Bande Rhénane Nord, le 8 février**

**21. Bureau SIEOM, le 8 février**

**22. Réunion SDEA, le 9 février**

Fonctionnement STEP, préparation budget SIACR

**23. Réunion SDAU , Clapot - Berest** pour lancement du projet lotissement Stockwoert, le 10 février

**24. Comité Directeur syndicat des eaux, Sessenheim, le 13 février**

**25. Comité Directeur du SIACR, le 13 février**

**26. Réunion ONF – DDE le 14 février** au sujet de la piste cyclable qui empièterait sur le domaine de la forêt classée vers le Rhin. Une réponse négative, ferme et définitive a été donnée. La commune ne peut empiéter sur une forêt classée sous peine de contentieux avec les écologistes qui n'hésiteront pas à contester auprès le Conseil d'Etat.

**27. Conseil de fabrique, le 16 février**

**28. Cérémonie des nouveaux arrivants, le 17 février**

**29. Tennis, le 18 février**

Rencontre avec les responsables du club de tennis pour leur donner des informations à propos des aménagements du parc de l'Altwasser et des proximités des cours de tennis. Un accès provisoire est aménagé pour la durée du chantier.

**30. Réunion à la Préfecture pour le PPI de Rhône Gaz, le 20 février**

**31. Comité Directeur du SICES le 20 février**

**32. Rencontre de l'architecte du multi accueil URBAN KULTUR, projet communauté de communes, le 21 février**

**33. Est vidéocommunication, le 22 février.**

Drusenheim connaît une bonne pénétration du câble, plus de 50% des foyers y sont abonnés. Cette société sollicite l'aide de la commune pour installer le réseau Ethernet. Sa participation s'élèverait à hauteur de 70.000 €. Demande à laquelle la commune ne souhaite pas répondre favorablement, ce projet relevant du privé et non du public.

**34. Carnaval de l'Espace Rhéna, le 22 février**

Festivité organisée à Drusenheim cette année qui a été couronnée de succès : un public nombreux et enthousiaste a assisté à la cavalcade. La boum qui s'est déroulée à la MJC a accueilli entre 250 à 300 adolescents.

**35. Jury pour le choix des 4 architectes qui peuvent concourir pour le futur collège de Drusenheim, Hôtel du Département, le 23 février**

A l'issue du jury, sont admis à concourir les candidats suivants :

- Meyzaud architecte
- Mury Normand
- Baussan Palanche
- Oziol Lacombe

### **36. Bureau SIEOM, le 23 février**

### **37. Réunion Natura 2000, à Herrlisheim, le 24 février**

### **38. Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Espace Rhéna, le 27 février**

A l'ordre du jour, ont principalement été traités l'attribution de l'architecte pour le projet du multi accueil et les orientations budgétaires 2006.

### **39. Travaux**

- Centre sportif, festif et de loisirs : un retard de six semaines a été pris à cause des intempéries.
- Parc de l'Altwasser : les différentes mises en formes sont quasiment toutes terminées et les divers cheminements sont terrassés. Reste le terrassement aux abords du tennis à terminer. Les plantations des arbustes démarreront prochainement.
- Voirie rue des remparts, Jardins, Lévotes et Bergers : les travaux n'ont repris qu'il y a 15 jours à causes des intempéries (2 mois). Le terrassement de la rue des Lévotes entre la rue des remparts et le Quai de la Moder est terminé. Ne reste plus que les pavés sur les trottoirs et l'enrobé à poser. Les réseaux secs et l'éclairage public sont en cours rue des Bergers et seront terminés courant de semaine 10. Suivra le terrassement dans cette rue.  
Le quartier sera définitivement raccordé au nouveau coffret d'éclairage public du Quai de la Moder fin de la semaine prochaine, ce qui devra éliminer les problèmes de surcharge du coffret route de Sessenheim.
- Assainissement rue de Beethoven : Les travaux devraient se terminer fin de la semaine 10. Restera l'enrobé à poser dès que le temps le permettra.
- Extension du cimetière : un relevé topographique a été réalisé afin de faire une étude.
- Gloriette parking du Rhin : la consultation pour la maîtrise d'œuvre est faite, les entretiens avec les candidats sont programmés pour le mardi 21 mars.
- Caserne pompier : Consultation de maîtrise d'œuvre lancée. Trois réponses nous sont parvenues.

## **LE MAIRE DEMANDE AU PUBLIC DE QUITTER LA SALLE**

### **40. Ressources Humaines**

Situation du personnel

### **41. Prochaines réunions**

Commission travaux : le 11 mars - Remise de prix du fleurissement : le 17 mars

### **42. D.I.A.**

Trois déclarations d'intention d'aliéner pour des propriétés bâties ont été transmises en mairie. Après concertation avec les adjoints au maire, il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

17

Pour copie conforme  
Drusenheim, le 7 mars 2006  
Le Maire

J. KELLER